



## GRAND NANCY MÉTROPOLE HANDBALL

### Guide d'inscription 2019 – 2020

#### LES ÉTAPES

Pour procéder à votre inscription, ou réinscription :

1. Complétez le formulaire en ligne de demande d'adhésion au **GNMHB**, que vous trouverez sur le site [www.gnmhb.fr](http://www.gnmhb.fr), puis validez.
2. Ensuite, vous recevrez sous 4 jours\* un mail de **GestHand** (pensez à vérifier vos spams).  
Cliquez sur **Compléter le formulaire** \*Si après 4 jours vous n'avez rien reçu, faite une demande par mail : [contact@gnmhb.org](mailto:contact@gnmhb.org)
3. Mettez vos coordonnées à jour puis envoyez les documents scannés, dans le formulaire.
  - L'autorisation parentale pour les mineurs
  - Selon votre situation, le certificat médical ou l'attestation de santé (indiquez la date vos documents dans les champs prévus)
4. Une fois que tout est en ordre, cliquez sur **Finaliser** pour valider votre demande de licence.
5. Pour finir, faites parvenir au club :
  - L'original de votre attestation de santé (pas le questionnaire)
  - L'original de votre certificat médical, le cas échéant
  - L'autorisation parentale, pour les adhérents mineurs
  - La cotisation\*  
\* Chèques à l'ordre du GNMHB. Règlement possible en plusieurs chèques.  
Le club accepte le règlement de la cotisation par : Chèques – Espèces – Cartes jeunes – Coupons sports – CAF – Chèques Vacances – Chèques C.E.

A réception de tous ces documents, le club valide votre demande de licence, que vous recevrez directement par mail.

#### INFORMATION SUR LE CERTIFICAT MÉDICAL

Si votre précédent certificat a été fait à partir du **1<sup>er</sup> juin 2017**, vous ne serez pas nécessairement obligé de le renouveler.

Procédure à suivre :

1. Remplissez le **questionnaire de santé**. Ce document est confidentiel, vous le conservez.
2. Complétez ensuite l'**attestation de santé** que vous remettrez au club

Vous avez répondu **NON** à chacune des rubriques du questionnaire



Vous envoyez l'attestation, signée, sur le formulaire Gest'hand

Vous remettez le document original à votre club

Vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs rubriques du questionnaire

Vous devez produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball en compétition, établi après le 1er juin 2018



Vous envoyez le nouveau certificat et l'attestation, sur le formulaire Gesthand

Vous remettez les documents originaux à votre club

**N.B. :** Le certificat devra **obligatoirement** comporter la mention « ... du Handball en compétition »